

Conditions générales de réservation : location saisonnière 2024

Les locations sont consenties au prix, charges et conditions particulières indiquées sur le bulletin de réservation de la location saisonnière.

Inscription : Toute inscription doit être accompagnée du versement d'un acompte de 30% du prix de votre location saisonnière.

À réception de ces éléments, les engagements des parties sont alors définitifs et le contrat final est envoyé au locataire qui doit confirmer avoir lu et accepter les conditions générales.

Le logement réservé étant la propriété d'un particulier, aucun changement de logement n'est possible après l'enregistrement de la réservation.

Règlement du solde :

L'intégralité du prix de la location sera exigée :

Un mois avant le début de votre séjour pour toute réservation effectuée plus de 1 mois avant le début du séjour,
Ou immédiatement pour toute réservation effectuée moins de 1 mois avant le début du séjour.

Dépôt de garantie :

Un dépôt de garantie sera demandé à l'arrivée du locataire. Le dépôt de garantie ne pourra en aucun cas être considéré comme un paiement même partiel du loyer.

Le dépôt sera restitué dans un délai maximum d'un mois à compter du départ du locataire, et déduction faite des indemnités retenues pour les éventuels dégâts occasionnés, prestations impayées et/ou pertes de clés.

Lorsque le dépôt de garantie est réglé par chèque par le locataire, il sera détruit. Cependant, sur demande du locataire, il pourra lui être retourné par courrier contre remise d'une enveloppe pré-timbrée à son arrivée.

Entrée dans les lieux :

Le contrat prend effet le jour d'arrivée à partir de 15h et cesse de plein droit le jour du départ à 11 h. La remise des clés aura lieu sur place, depuis une boîte à clés présente à l'extérieur du logement, après vérification que le solde de la location, le dépôt de garantie et la taxe de séjour soient réglés par le locataire.

Si le locataire ne peut pas arriver le premier jour de la location, il doit en aviser le propriétaire par écrit avant le jour d'arrivée indiqué dans le contrat de location, afin d'éviter que le logement réservé ne soit reloué.

Le locataire s'engage à prendre les lieux loués dans l'état où il le trouvera lors de l'entrée en jouissance tels qu'ils auront été décrits dans le contrat de location.

L'inventaire de l'appartement est considéré conforme. Toutes les installations et le matériel électroménager sont considérés en état de marche. Toute réclamation et/ou anomalie quelconque concernant le logement doivent être signalées au plus tard 24h après l'entrée des lieux. À défaut, les lieux et matériels sont réputés conformes et en bon état.

Au cas où des réparations urgentes incombant au propriétaire devraient être réalisées au cours de la location, celui-ci mettra tout en œuvre pour faire réaliser les réparations nécessaires. Le propriétaire décline toute responsabilité quant au retard éventuellement apporté à la réalisation de ces travaux.

Assurance et risques :

Le locataire est tenu de s'assurer auprès d'une compagnie d'assurances contre les risques de vol, perte, ou dégradations de ses objets personnels, d'incendie, de bris de glace et de dégâts des eaux, ainsi que les risques de dégradations qu'il pourrait occasionner sur le mobilier donné en location de son fait.

Les parties conviennent que le propriétaire ne pourra jamais être inquiété en cas de vol, perte ou dégradation d'effets personnels appartenant au locataire.

Obligations du locataire :

Le locataire devra s'abstenir de façon absolue de jeter dans les lavabos, baignoires, bidets, éviers, toilettes, etc. des objets de nature à obstruer les canalisations, faute de quoi il sera redevable des frais occasionnés pour la remise en service de ces appareils.

Le locataire devra veiller à ce que la tranquillité du voisinage ne soit pas troublée par son fait. Il a l'obligation sur place, d'occuper les lieux personnellement, de les habiter « en bon père de famille », et de les entretenir.

Sous peine de résiliation, le locataire ne pourra, en aucun cas, sous-louer ni céder ses droits à la présente convention. Les locaux présentement loués ne doivent sous aucun prétexte être occupés par un nombre de personnes supérieur à celui indiqué dans le contrat de location.

Les animaux domestiques ne sont pas admis au sein du logement.

Modalités de départ :

Le locataire est tenu de libérer son logement et de déposer la clé dans la boîte à clés à 11h au plus tard le jour de son départ.

Le propriétaire est en charge d'effectuer le contrôle du logement. Le locataire n'est pas tenu d'assister à cet état des lieux, sauf s'il le souhaite. Il doit, dans ce cas, prendre rendez-vous avec le propriétaire 24h avant son départ.

Annulation de contrat :

En cas d'annulation dans les 30 jours qui précèdent l'arrivée ou si le locataire ne prend pas possession du logement au jour prévu de sa location sans en avoir préalablement averti le propriétaire, la totalité du loyer (acompte et solde) sera conservée par le propriétaire.

Dans le cas d'une annulation de plus de 30 jours avant la date prévue, seul le montant de l'acompte sera définitivement perdu.

Attribution de compétences :

Pour l'exécution des présentes, les parties soussignées font élection de domicile au lieu choisi par le propriétaire et conviennent qu'en cas de contestation, le tribunal compétent sera exclusivement celui du ressort de la situation du logement loué.

BULLETIN DE RESERVATION 2024

Résidences LES MARINIÈRES
Maison de vacances BIGORNEAU
2 B rue de l'ardoise
85270 Saint-Hilaire-de-Riez
Tél : 06.40.11.53.77
contact@residenceslesmarinieres.com
www.residenceslesmarinieres.com

NOM /Family name : Prénom/First name:
Adresse/Address :
Code postal/Postcode : Ville/Town : Pays/Country :
Téléphone/Phone : Email :

Date d'arrivée/Arrival :/...../..... Nombre de personnes/Number of people :
Date de départ/Departure :/...../.....

Maison de vacances BIGORNEAU 65m² / 2 chambres
Linge de lit : compris dans le tarif
Serviettes de toilette : compris dans le tarif

Participants au séjour/Participants :

| Nom/Family name | Prénom/First name | date de naissance/Date of birth |
|-----------------|-------------------|---------------------------------|
| 1/..... | |/...../..... |
| 2/..... | |/...../..... |
| 3/..... | |/...../..... |
| 4/..... | |/...../..... |
| 5/..... | |/...../..... |
| 6/..... | |/...../..... |

Mode de règlement :

Montant du séjour : nuits x € =€

Acompte de 30% demandé à la réservation€

/A deposit of 30% is requires for booking

+ Taxe de séjour : nuits x€ x personne 18 ans et plus€

Ménage : si vous avez choisi cette option, forfait 50,00€

..... chèque bancaire à l'ordre de BIGORNEAU/BOURON

..... carte bancaire par SUMUP, le montant vous est envoyé par lien, a valider par vos soins

..... virement bancaire/bank transfer compte IBAN FR76

Le solde du séjour est à régler au plus tard 30 jours avant l'arrivée/ The balance has to be paid 30 days before arrival.

..... j'ai lu les conditions générales de location ci-joint 2 pages et j'y adhère sans réserve

.....I acknowledge and I am aware of the booking terms enclosed of which I agree

A

Lu et approuvé/Read and agreed

Date :...../...../.....

Signature

BULLETIN DE RESERVATION 2024

Résidences LES MARINIÈRES
Maison de vacances CREVETTE
2 A rue de l'ardoise
85270 Saint-Hilaire-de-Riez
Tél : 06.40.11.53.77
contact@residenceslesmarinieres.com
www.residenceslesmarinieres.com

NOM /Family name : Prénom/First name:
Adresse/Address :
Code postal/Postcode : Ville/Town : Pays/Country :
Téléphone/Phone : Email :

Date d'arrivée/Arrival :/...../..... Nombre de personnes/Number of people :
Date de départ/Departure :/...../.....

Maison de vacances CREVETTE 65m² / 2 chambres
Linge de lit : compris dans le tarif
Serviettes de toilette : compris dans le tarif

Participants au séjour/Participants :

| Nom/Family name | Prénom/First name | date de naissance/Date of birth |
|-----------------|-------------------|---------------------------------|
| 1/..... | |/...../..... |
| 2/..... | |/...../..... |
| 3/..... | |/...../..... |
| 4/..... | |/...../..... |
| 5/..... | |/...../..... |
| 6/..... | |/...../..... |

Mode de règlement :

Montant du séjour : nuits x € =€

Acompte de 30% demandé à la réservation€

/A deposit of 30% is required for booking

+ Taxe de séjour : nuits x€ x personne 18 ans et plus€

Ménage : si vous avez choisi cette option, forfait 50,00€

..... chèque bancaire à l'ordre de CREVETTE/BOURON

..... carte bancaire par SUMUP, le montant vous est envoyé par lien, à valider par vos soins

..... virement bancaire/bank transfer compte IBAN FR76

Le solde du séjour est à régler au plus tard 30 jours avant l'arrivée/ The balance has to be paid 30 days before arrival.

..... j'ai lu les conditions générales de location ci-joint 2 pages et j'y adhère sans réserve

.....I acknowledge and I am aware of the booking terms enclosed of which I agree

A

Lu et approuvé/Read and agreed

Date :...../...../.....

Signature

BULLETIN DE RESERVATION 2024

Résidences LES MARINIÈRES
Maison de vacances BERNIQUE
125 avenue du terre-fort
85270 Saint-Hilaire-de-Riez
Tél : 06.40.11.53.77
contact@residenceslesmarinieres.com
www.residenceslesmarinieres.com

NOM /Family name : Prénom/First name:
Adresse/Adress :
Code postal/Postcode :..... Ville/Town :..... Pays/Country :.....
Téléphone/Phone : Email :.....

Date d'arrivée/Arrival :/...../..... Nombre de personnes/Number of people :.....
Date de départ/Departure :...../...../.....

Maison de vacances BERNIQUE 85m² / 3 chambres
Linge de lit : compris dans le tarif
Serviettes de toilette : compris dans le tarif

Participants au séjour/Participants :

| Nom/Family name | Prénom/First name | date de naissance/Date of birth |
|-----------------|-------------------|---------------------------------|
| 1/..... | |/...../..... |
| 2/..... | |/...../..... |
| 3/..... | |/...../..... |
| 4/..... | |/...../..... |
| 5/..... | |/...../..... |
| 6/..... | |/...../..... |
| 7/..... | |/...../..... |
| 8/..... | |/...../..... |

Mode de règlement :

Montant du séjour : nuits x € =€
Acompte de 30% demandé à la réservation€
/A deposit of 30% is requires for booking

+ Taxe de séjour : nuits x€ x personne 18 ans et plus€
Ménage : si vous avez choisi cette option, forfait 50,00€

..... chèque bancaire à l'ordre de BERNIQUE/FORTINEAU
..... carte bancaire par SUMUP, le montant vous est envoyé par lien, a valider par vos soins
..... virement bancaire/bank transfer compte IBAN FR76
Le solde du séjour est à régler au plus tard 30 jours avant l'arrivée/ The balance has to be paid 30 days before arrival.

..... j'ai lu les conditions générales de location ci-joint 2 pages et j'y adhère sans réserve
.....I acknowledge and I am aware of the booking terms enclosed of which I agree

A
Lu et approuvé/Read and agreed

Date :...../...../.....
Signature

